

Fiche organisation générale 2017-2018

1. Les horaires.

Accueil dès 7h15 par notre gardienne agréée, Christelle

Cours du matin de **8h25** à **12h05** (+ 1 récré de 20 minutes).

Cours de l'après-midi de **13h30** à **15h30** (+ 1 récré de 20 minutes).

Il est demandé aux parents de déposer les enfants à **8h20 et 13h25 au plus tard.**

La ponctualité, c'est l'affaire de tous !

2. Les classes et les responsables.

Direction : Monsieur Vincent
Président PO : Monsieur Jean-Robert Olivier
Administrateur PO : Monsieur Guy Guilbert

En maternel :
M1-M2-M3 : Mesdames Marie-Anne et Eline
Psychomot : Madame Eline

En primaire : (pour l'année scolaire - en fonction du nombre au 15 janvier 2016).

P1-P2 : Madame Thérèse
P3-P4 : Madame Sylvie
P5-P6 : Madame Létitia/Monsieur Vincent
Néerlandais : Mesdames Dominique et Cathy (P5-P6),
Madame Sylvie (P1 à P4)
Educ. Physique : Monsieur Jean-François

Garderies : Christelle
Sécurité : désignation par la commune de Frasnes : Michelle
Entretien : Christelle

3. Absences.

De 1 jour à 3 jours :

- ☞ Compléter la carte d'absence donnée par le titulaire, avec un motif légal. La remettre pour le lendemain.
- ☞ « Pour raisons familiales », « Pour raisons personnelles », « Le réveil n'a pas sonné »... sont des absences injustifiées.
- ☞ Nombre total de demi-jours injustifiés maximum : 9 demi-jours, puis dénonciation à la DGEO.

A partir du 4^{ème} jour d'absence :

- ☞ Certificat médical OBLIGATOIRE + prévenir l'école par téléphone.

Education physique et natation :

- ☞ Certificat médical pour exemption de longue durée.
- ☞ Carte d'absence si cause visible : bras cassé, foulure, accident au football...

4. Education physique et psychomotricité.

En primaire : éducation physique - Monsieur Jean-François.

Lundi	De 8h25 à 10h05	P5 et P6
Lundi	De 10h25 à 12h05	P1 et P2
Lundi	De 13h30 à 15h30	P3 et P4

La piscine commence dès le lundi 4 septembre, à raison de un lundi sur deux (calendrier).
La cotisation annuelle pour le hall sportif (primaire) est de 3 €, à payer en septembre.

En maternelle : psychomotricité - Madame Eline.

A l'école dans la salle de psychomotricité, le lundi et un mercredi sur deux.

5. Les évaluations.

Bulletins les 10/11 (+ réunion), 22/12, 30/03 et fin juin (+ réunion).

En 2^{ème} année et 4^{ème} année, fin juin, certification par un examen « fins de cycles », établi par les directions des écoles libres et communales de la zone de Tournai, supervisé et contrôlé par l'inspection.

Evaluation non certificative en mathématique pour les P3, P5 la semaine du 9 au 13 octobre.

6. CEB

Les élèves de 6^{ème} primaire participeront à l'examen organisé par la Communauté française.
Dates du CEB : pas encore communiquées par la CF.

7. Règlement de discipline.

Les 4 lois fondamentales :

1. Je ne peux pas sortir de l'école sans autorisation.
2. Je ne peux pas frapper (agression physique).
3. Je ne peux pas être impoli avec les adultes de l'école.
4. Je ne peux pas voler ou abîmer volontairement ce qui ne m'appartient pas.

L'échelle des sanctions :

1. L'avertissement officiel sur carton rouge.
2. La retenue de 1 heure après les cours de 15h30 à 16h30.
3. L'isolement 1 jour au sein de l'école.
4. Le renvoi provisoire de trois jours.
5. Le renvoi définitif.

Attribution des sanctions :

Par les membres du conseil de discipline, la sanction ne tombe qu'après cette attribution.

Conditions pour attribuer une carte rouge :

1. **Voir** le délit par un membre de l'équipe éducative.
2. Uniquement une sanction sur les quatre lois fondamentales.